

C.S.C.C.
Centrale du Secteur Public
Secrétariat National
B.P. 8814
LEOPOLDVILLE I.

Léopoldville, le 17 novembre 1959

N/R.:SP-780/59/AL/FT.-

A toutes les sections provinciales
et régionales.

Chers amis,

Voici les deux grosses nouvelles que j'ai à vous apprendre:

1° - Création de l'Union des cadres et agents métropolitains
(U.C.A.M.)
décidée au Bureau National de la C.S.C.C. qui vient de se te-
nir à Léo du 9 au 12 novembre.

L'U.C.A.M. est autonome mais affiliée à la C.S.C.C.

Cette autonomie signifie notamment:

- que nous avons notre budget propre constitué par les coti-
sations de nos membres et que nous devons nous suffire à
nous-mêmes;
- que nous avons deux permanents: Louis ZEEUWTS et moi-même;
- les comités provinciaux métropolitains ont donc des respon-
sabilités accrues et s'organisent dans un ensemble natio-
nal sous la direction d'un permanent européen lequel devra
relever d'un comité central (nous en reparlerons plus tard),
- il est bien entendu que les comités métropolitains conti-
nuent à entretenir avec les permanents provinciaux les rap-
ports les plus cordiaux lesquels n'excluent pas la colla-
boration suivant les contingences locales;
- que nous avons notre journal, édité en français et en fla-
mand;
- que vous allez bientôt recevoir le projet des statuts de
l'U.C.A.M.;

Il s'agit ici des premières indications que je vous donne à
la hâte afin que vous puissiez les diffuser en insistant sur
le fait que les Européens de la C.S.C.C. sont à présent orga-
nisés pour défendre au sein d'une association autonome les
intérêts qui leur sont propres.

2° - Interpénétration.

Vous avez reçu à titre confidentiel communication du projet
de loi qui a été présenté au Conseil d'Etat.

Ainsi que je l'ai exposé au cours des réunions tenues dans
les provinces vous savez que nous sommes contre certains
points de ce projet, points qui justement sont d'influence
A.F.A.C.- Il y a notamment:

- opposition au principe d'un coefficient réducteur à la
pension proméritée ou à l'allocation pour perte de pension.

.../...

Ruhengeri



2858

- opposition à la possibilité de n'être réintégré que "fictivement" ce qui après un certain temps pourrait amener le fonctionnaire à ne plus toucher que le 1/4 de son traitement à l'Afrique;
- opposition à une prime de non-intégration calculée seulement suivant le préavis du contrat d'emploi.

Nous avons en Afrique réagi contre ces propositions (mes exposés- articles dans la presse-motions.....)

L'opposition continue en Belgique où nos amis se lèvent fermement (GILLARD- VEROUGSTRIETE -GODIN -MEERT.)

Ils ont fait intervenir aussi Monsieur BUYENS, secrétaire général de la C.C.S.P. et même notre président Monsieur COOL lequel a été reçu par le Ministre.

Résultat de tout cela: le projet vient de revenir du Conseil d'Etat mais le Ministre ne le fait pas paraître et semble accepter qu'il soit revu à la lumière des observations sur lesquelles nous ne cessons d'insister. Inutile de vous dire qu'il y a des grincements de dents!

Tout en restant très prudents dans nos explications, nous devons pour le moment intensifier notre propagande car de partout nous apprenons que les membres de l'A.F.A.C. ne sont pas très sûrs des arguments qu'on leur a proposés.

Revoyez notamment les 3 points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, insistez là-dessus et ne relâchez à aucun moment votre pression sur l'opinion publique.

La position que nous avons prise en matière d'interpénétration et la décision de créer au sein de la C.S.C.C. une union des métropolitains autonome sont deux éléments qui doivent nous permettre de poursuivre notre action en vue du ralliement à notre syndicat des agents et fonctionnaires chrétiens.

Bon courage à tous.

A. LONNOY,
Secrétaire National.